SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.010.394 , un actif net D : 4.997.353 et un bénéfice de la période de D : 37.526.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles -ci résultent de fraudes ou d'erre urs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circo nstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 18 juillet 2014

Le commissaire aux comptes

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
5	_			
Portefeuille-titres	4 _	3 855 088	3 952 196	3 541 589
Actions et droits rattachés		49	53	47
Obligations et valeurs assimilées		3 804 849	3 883 775	3 482 851
Tires des Organismes de Placement Collectif		50 190	68 368	58 691
Placements monétaires et disponibilités	_ _	1 154 769	1 035 632	1 051 149
Placements monétaires	5	1 153 368	1 028 327	1 045 338
Disponibilités		1 401	7 305	5 811
Créances d'exploitation	6 _	537	88 538	
TOTAL ACTIF	_	5 010 394	5 076 366	4 592 738
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	10 707	11 047	10 870
Autres créditeurs divers	8	2 334	2 414	10 930
	-			
TOTAL PASSIF	- -	13 041	13 461	21 800
ACTIF NET				
Capital	9	4 922 849	4 983 524	4 427 012
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		74 504	79 381	143 926
ACTIF NET	<u>-</u>	4 997 353	5 062 905	4 570 938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	_	5 010 394	5 076 366	4 592 738

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 l au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	44 721	88 846	48 945	95 718	192 352
Revenus des actions Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		44 100 621	87 561 1 285	2 48 108 835	2 94 086 1 630	2 189 200 3 150
Revenus des placements monétaires	11	6 822	14 096	7 214	15 150	29 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		51 543	102 942	56 159	110 868	222 317
Charges de gestion des placements	12	(12 597)	(24 851)	(12 997)	(25 524)	(51 254)
REVENU NET DES PLACEMENTS		38 946	78 091	43 162	85 344	171 063
Autres produits		-	-	-	-	138
Autres charges	13	(1 486)	(2 990)	(2 502)	(4 104)	(7 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 460	75 101	40 660	81 240	163 659
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 228)	(597)	(3 037)	(1 859)	(19 733)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		33 232	74 504	37 623	79 381	143 926
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 228	597	3 037	1 859	19 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 950 (4 884)	14 003 (9 741)	3 025 12 712	(1 555) 12 712	(497) 7 104
RESULTAT DE LA PERIODE		37 526	79 363	56 397	92 397	170 266

ET	AT DE VARIATION	DE L'ACTIF NET	•		
	(Montants exprimés e	en dinar tunisien)			
	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	37 526	79 363	56 397	92 397	170 266
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	37 460	75 101	40 660	81 240	163 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 950	14 003	3 025		(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 884)	(9 741)	12 712	12 712	7 104
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(486 730)	347 052	(236 874)	117 632	(452 204)
Souscriptions					
- Capital	670 712	2 484 199	1 706 711	2 720 880	4 851 819
- Régularisation des sommes non distribuables	22 930	23 382	18 424	17 991	89 690
- Régularisation des sommes distribuables	18 364	84 945	96 240	132 572	185 528
Rachats					
- Capital	(1 137 568)	(2 147 338)	(1 933 320)	(2 604 963)	(5 270 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 446)	(12 594)	(14 724)	(14 417)	(103 853)
- Régularisation des sommes distribuables	(48 722)	(85 542)	(110 205)	(134 431)	(205 261)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(449 204)	426 415	(180 477)	210 029	(281 938)
ACTIF NET					
En début de période	5 446 557	4 570 938	5 243 382	4 852 876	4 852 876
En fin de période	4 997 353	4 997 353	5 062 905	5 062 905	4 570 938
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	109 487	92 664	109 119	101 711	101 711
En fin de période	99 715	99 715	104 218	104 218	92 664
VALEUR LIQUIDATIVE	50,116	50,116	48,580	48,580	49,328
TAUX DE RENDEMENT	0,74%	1,60%	1,10%	1,82%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014, à D : 3.855.088 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 30/06/2014	Actif net
Actions & droits rattachés		36	49	0,00%
Actions & droits rattachés admis à la cote		36	49	0,00%
TPR	11	36	49	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 728 625	3 804 849	76,14%
Obligations des sociétés		865 420	887 763	17,76%
AMEN BANK 2006	1 000	30 000	30 574	0,61%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	90 000	93 538	1,87%
ATL 2010/2 TV	1 000	80 000	81 833	1,64%
BTE 2010 B	600	51 000	52 877	1,04%
CIL 2010/2	700	28 000	28 792	0,58%
CIL 2011/1 TF	1 000	40 000	40 656	0,38%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	40 106	0,81%
TL 2011/3 F	1 000	60 000	61 137	1,22%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 171	1,02%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	80 362	1,61%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	104 306	2,09%
UIB 2011/1 TR B	500	45 000	46 920	0,94%
UIB 2012/1 A	2 000	171 420	175 491	3,51%
Bons du Trésor Assimilables	2 000	2 218 271	2 261 688	45,26%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 201	0,98%
BTA 03 2019 5.5%	225	220 725	223 763	4,48%
BTA 08 2022 5.6%	338	322 449	336 305	6,73%
BTA 10 2018 5.50%	200	196 280	202 681	4,06%
BTA 02 2015 7.00%	256	264 806	264 161	5,29%
BTA 12 2016 5.25%	400	397 416	407 726	8,16%
BTA 03 2016 5.25%	700	700 350	709 233	14,19%
BTA 02 2020 5.5%	70	67 445	68 618	1,37%
Bons du Trésor Zéro Coupon		644 934	655 398	13,11%
BTZC 10 2016	200	173 464	176 667	3,54%
BTZC 10 2016	542	471 470	478 731	9,58%
Titres des Organismes de Placement Collectif		49 883	50 190	1,00%
				,
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	49 883	50 190	1,00%
Total		3 778 544	3 855 088	77,14%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,94%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin $2014 \ a$ D : 1.153.368 contre D : 1.028.327 au 30.06.2013, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif
Billets de trésorerie	200 000	194 589	195 371	3,91%
Tunisie factoring au 02/12/2014	200 000	194 589	195 371	3,91%
Dépôt à vue		863 063	866 287	17,33%
Amen bank pasteur		863 063	866 287	17,33%
Dépôt à terme		90 000	91 710	1,84%
Amen bank pasteur		90 000	91 710	1,84%
Total général		1 147 652	1 153 368	23,08%
Pourcentage par rapport au total des actifs				23,02%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 537 contre D : 88.538 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la			
derniére journée de Juin	537	2 817	-
Obligations à encaisser	-	6 312	-
Vente BTA à encaisser	-	79 409	-
Total	537	88 538	

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à D : 10.707, contre D : 11.047 au 30.06.2013 et englobe le montant à Payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2014 et se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Montant HT	10 675	11 014	10 837
TVA	1 922	1 983	1 951
Total TTC	12 597	12 997	12 788
Retenue à la source	1 890	1 950	1 918
Net à payer	10 707	11 047	10 870

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2014 à D : 2.334, contre D : 2.414 au 30.06.2013, et se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Redevance CMF	403	424	387
Retenues à la source à payer Solde des souscriptions et des rachats de la	1 890	1 950	1 918
derniére journée	-	-	8 582
TCL	41	40	43
Total	2 334	2 414	10 930

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	4 427 012
Nombre de titres	92 664
Nombre d'actionnaires	688

Souscriptions réalisées

Montant	2 484 199
Nombre de titres émis	51 998
Nombre d'actionnaires nouveaux	91

Rachats effectués

Montant	(2 147 338)
Nombre de titres rachetés	(44 947)
Nombre d'actionnaires sortants	(84)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 003
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres		(9 741)
Régularisation des sommes non distribuables		(164)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	143 926
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital		10 952

Capital au 30-06-2014

Montant	4 922 849
Nombre de titres	99 715
Nombre d'actionnaires	695

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D:44.721, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014, contre D:48.945 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2013 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus des actions et			<u> </u>		
valeurs assimilées					
- - dividendes	-	-	2	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	10 846	21 875	11 159	22 329	46 081
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA,					
BTZC)	33 254	65 686	36 949	71 757	143 119
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
Revenus des parts des Fonds Communs de Créances					
- intérêts	621	1 285	835	1 630	3 150
TOTAL	44 721	88 846	48 945	95 718	192 352

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 6.822 contre D : 7.214 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2013 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2014 sur les dépôts et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	3 224	6 615	3 435	6 832	13 735
Intérêts des dépôts à terme Intérêts des billets	1 031	1 710	-	-	-
de trésorerie pré- comptés	2 567	5 771	3 779	6 485	14 397
Intérêts des BTC	-	-	-	1 833	1 833
TOTAL	6 822	14 096	7 214	15 150	29 965

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 12.597 contre D : 12.997 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2014.

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Commission de gestion	12 597	24 851	12 997	25 524	51 254
Total	12 597	24 851	12 997	25 524	51 254

Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 1.486 contre D : 2.502 pour la même période de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Redevance CMF	1 486	2 990	2 502	4 104	7 542
Total	1 486	2 990	2 502	4 104	7 542

Note 14: Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.